Revalorisations tarifaires : évitez les rejets

Rappel important : certains actes de la CCAM ont été revalorisés au 1er janvier 2025.

Vous pouvez retrouver le détail des évolutions sur la page Ameli liée aux revalorisations des actes techniques

De fait, pour éviter les rejets, pensez à mettre vos logiciels à jour.
>> Si vous êtes concernés par ces rejets, **vous devez refacturer en mode dégradé**.

De manière plus générale, vous pouvez retrouver sur Ameli :

- la nouvelle convention médicale 2024 ;
- le détails des revalorisations des consultations et des actes par spécialité.

Focus majoration du médecin spécialiste :

Afin de simplifier la facturation de la consultation de référence, la majoration MPC a été supprimée le 22 décembre 2024.

>> **MPC est intégrée dans la CS** pour le secteur 1 et secteur 2 OPTAM uniquement.

Rendez-vous sur **ameli.fr** l'Assurance Maladie en ligne